

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

En complément de la liste d'aptitude du 6 juillet 2022, et au terme de la séance du 4 avril 2023, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude complémentaire pour la :

Spécialité Psychiatrie

(Classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	ALEM	Amani
2	FERCHICHI	Abderraouf
3	MLIKA ép. DI MARTINO	Myriam
4	NGOY KAVUMU	Georges
5	OMMARI	Marc
6	WENKOURAMA	Damega

Cette liste complémentaire est valable 18 mois

Fort-de-France, le 05 avril 2023

Anne BRUANT-BISSON,
Directrice générale de l'ARS Martinique
Présidente des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

Par délégation



La Directrice de l'Offre de Soins
et de l'Autonomie

Julie Calvet-Coiffard
Julie CALVET-COIFFARD

Siège

Centre d'Affaires « AGORA »

CS 80656

97263 FORT DE FRANCE CEDEX

Tél : 05.96.39.42.43 (standard accueil)

Site Internet : www.ars.martinique.sante.fr/